

Argentat sur Dordogne, le vendredi 10 janvier 2025,

Affaire suivie par :  
Christelle PINTON – Secrétaire de Direction  
Nos réf : CP/2025-01-003  
Tél. : 05 55 28 94 12. : 05 55 28 94  
Courriel : christelle.pinton@argentat-sur-dordogne.fr

Mesdames et Messieurs les Présidents  
d'associations argentacoises

Objet : Dossier de demande de subvention 2025

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations argentacoises,

En ce début d'année, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour 2025.

C'est aussi le moment, jusqu'au 28 février 2025, de faire votre demande de subvention au titre de l'année 2025.

Vous trouverez ci-joint dans ce mail, le dossier de demande de subvention et d'autres pièces à consulter et/ou remplir, et à nous transmettre par retour de mail.

Comme indiqué sur la première page du dossier, tous les documents sont à transmettre même si ces derniers sont identiques à ceux de l'an dernier (RIB, statuts, récépissé de la Préfecture de création/modification et de déclaration des membres du bureau actuel).

Concernant une demande de subvention exceptionnelle (liée à l'organisation d'une manifestation), je vous invite à bien cocher  Exceptionnelle et de bien faire un dossier bien distinct, accompagné d'un courrier précisant le projet.

Cette demande ne sera susceptible d'être subventionnée qu'au titre de son caractère exceptionnel et ne sera versée qu'après avoir été réalisée et justifiée par courrier auprès de la mairie (exemple de justification : flyer, article de journal...).

Tous les ans nous avons de plus en plus d'associations présentes sur notre commune, le budget n'étant pas extensible une étude de chaque dossier sera faite pour une équité entre chaque association.

Je vous rappelle que le budget alloué aux subventions des associations pourra éventuellement être impacté vu les conditions d'attributions des dotations de l'Etat. Pour l'année 2025 nous sommes dans l'inconnu et jusqu'à ce jour personne ne sait quelle sera la nôtre et au vu des propos cela va dans la tendance de toujours moins pour les communes ce qui va poser des problèmes pour tenir un budget équilibré en 2025.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Présidents (es) d'associations argentacoises, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**Le Maire-Adjoint  
à la Vie associative et à l'animation**

**Jean-Marie Brigoulet**







VILLE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

# Dossier de demande de subvention 2025

## Associations Locales

de Fonctionnement  Exceptionnelle

Nom de l'association : .....

Adresse mail où peuvent être adressés les courriers : .....

Afin d'être éligible à une subvention de la Commune d'Argentat-sur-Dordogne, ce dossier de demande d'aide doit être complété dans sa totalité avec les pièces demandées :

- Relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE) (à fournir chaque année)
- CR complet de la dernière Assemblée Générale (activité, financier...) après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1
- Copie des statuts
- Récépissé de la Préfecture de création ou de modification de l'association ou apparait le numéro de l'association commençant par W19
- La liste détaillée des dirigeants de l'association déclarée en Préfecture
- Contrat engagement Republicain ci-joint signé par deux membres du Bureau de l'association
- Ce formulaire signé par le Président et le Trésorier

Réception du dossier en Mairie avant le 28 FEVRIER de l'année 2025

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA CONSIDERE COMME IRRECEVABLE**

OBJET : (reproduire ici l'article correspondant aux statuts de l'association)

.....  
.....

DATE DE LA CRÉATION : (date et n° d'enregistrement au J.O.)

.....

SIÈGE SOCIAL : (adresse postale)

.....



**1) Votre association participe-t-elle à la vie et à l'économie locale (achat commerces argentacois, participation aux animations communales...) ? OUI/ NON, si oui, de quelle manière ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**2) Votre association participe-t-elle à la valorisation de notre patrimoine ? (Patrimoine culinaire, bâti, folklorique...) OUI/ NON, si oui de quelle manière ?**

.....  
.....  
.....

**3) Votre association mène-t-elle des actions en faveur de l'environnement, du développement durable... ? (Réduction des déchets, tri sélectif...) OUI / NON, si oui, quelles actions ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**4) Au cours de ces trois dernières années, merci de nous indiquer si vous avez eu l'occasion d'apparaître sur certains médias ? OUI / NON, si oui, lesquels et pour quelles raisons ? (Radio, presse, TV...)**

.....  
.....  
.....  
.....

**5) Votre association a-t-elle mené des actions à l'extérieur de la commune ? Si oui, lesquelles, lieu et à quel niveau ?**

- Intercommunale
- Régionale
- Internationale
- Départementale
- Nationale

**6) Pour les associations sportives : Participez-vous à des compétitions :**

- Départementales     Régionales     Nationales     Internationales

**7) Votre association met - elle en place des actions caritatives ? OUI/ NON, Si oui, lesquelles ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**8) Envisagez-vous de participer au salon des associations argentacoises organisé par la Municipalité 2025 ? OUI / NON, si NON, pour quelles raisons ?**

.....  
.....  
.....  
.....

**Merci de nous préciser d'autres actions valorisantes de votre association auxquelles nous n'aurions pas pensé ?**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Merci pour vos réponses.**

|   | Année 2023-2024 | Année 2024-2025 |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Nombre d'adhérents ou licenciés de l'association</b>                           |                 |                 |
| <i>Résidant à Argentat-sur-Dordogne</i>   |                 |                 |
| <i>Résidant Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne</i>                     |                 |                 |
| <i>Résidant hors Communauté de Communes</i>                                       |                 |                 |
| <b>dont :</b>   |                 |                 |
| <i>enfants 3-6 ans :</i>  |                 |                 |
| <i>enfants 6-12 ans :</i>   |                 |                 |
| <i>12-17 ans :</i>  |                 |                 |
| <i>adultes : H/F</i>  |                 |                 |
| <b>Nombre d'équipes engagées en championnat</b>                                   |                 |                 |
| <b>Nombre de personnes non rémunérées (bénévoles)</b>                             |                 |                 |
| <b>Nombre de salariés à l'année</b>   |                 |                 |
| <b>Nombre de prestataires extérieurs rémunérés (cours, formation, stage, ...)</b> |                 |                 |

**Quelles sont vos horaires hebdomadaires d'utilisation de salles communales ou terrains communaux ?**

| Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
|       |       |          |       |          |        |          |
|       |       |          |       |          |        |          |

**Souhaitez-vous utiliser les salles ou terrains communaux pendant les vacances scolaires ?**

| Toussaint | Noël    | Hivers  | Printemps | Été     |
|-----------|---------|---------|-----------|---------|
| OUI/NON   | OUI/NON | OUI/NON | OUI/NON   | OUI/NON |

**Pour les associations sportives : RESULTATS SPORTIFS OBTENUS SUR 2024**

| Catégorie et compétition | Date |
|--------------------------|------|
|                          |      |
|                          |      |
|                          |      |
|                          |      |

**SUBVENTIONS 2024/2025**

**🏆 SUBVENTION (S) ANNUELLE (S)**

| Organismes                    | Subventions demandées en 2024 | Subventions accordées en 2024 | Subventions souhaitées en 2025 |
|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| Ville d'Argentat-sur-Dordogne |                               |                               |                                |
| Conseil Départemental         |                               |                               |                                |
| Conseil Régional              |                               |                               |                                |
| Etat (FDJES, DRAC, ...)       |                               |                               |                                |
| Autres<br>.....               |                               |                               |                                |



## BILAN FINANCIER (modèle)

| CHARGES DE L'EXERCICE<br>qu'elles soient payées ou non | 2024     | PREVISIONS 2025 |
|--|----------|-----------------|
| <b>ACHATS</b>  |          |                 |
| Matériel/marchandises                                  | €        | €               |
| Fournitures administratives                            | €        | €               |
| Fournitures d'entreprise - petit équipement            | €        | €               |
| Divers   |          |                 |
| <b>SERVICES EXTERIEURS</b>                             |          |                 |
| Loyer (s) - charges de co-propriété                    | €        | €               |
| Eau, gaz, électricité                                  | €        | €               |
| Travaux entretien/réparations                          | €        | €               |
| Assurances   | €        | €               |
| Divers   | €        | €               |
| <b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>                      |          |                 |
| Personnel extérieur et mis à disposition               | €        | €               |
| Publicité, Publication                                 | €        | €               |
| Transports collectifs                                  | €        | €               |
| Déplacements /Missions                                 | €        | €               |
| Formation  |          |                 |
| Frais de réception                                     | €        | €               |
| Frais postaux - Téléphone                              | €        | €               |
| Frais de manifestations                                | €        | €               |
| Autres frais (pénalités, amendes)                      | €        | €               |
| <b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>                       |          |                 |
| Licences Fédération                                    | €        | €               |
| Cotisations (liées à la vie de l'association)          | €        | €               |
| SACEM  | €        | €               |
| Autres charges de gestion                              | €        | €               |
|  |          |                 |
|  |          |                 |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                   | <b>€</b> | <b>€</b>        |

*Préciser la période de référence (1er janvier/31décembre ou autres)*

## BILAN FINANCIER (modèle)

| PRODUITS DE L'EXERCICE<br>qu'ils soient encaissés ou non      | 2024 | PREVISIONS 2025 |
|---|------|-----------------|
| <b>PRESTATIONS DE SERVICES</b>                                |      |                 |
| Recettes de spectacles, de matchs                             | €    | €               |
| Recettes de manifestations                                    | €    | €               |
| Recettes annexes (pin's, CD, DVD.....)                        | €    | €               |
| Recettes de publicité   | €    | €               |
| Locations diverses  | €    | €               |
| <b>SUBVENTIONS</b>  |      |                 |
| • <b>Ville d'Argentat-sur-Dordogne</b>                        | €    | €               |
| annuelle (s)  | €    | €               |
| exceptionnelle (s) ou spécifique (s)                          | €    | €               |
| • <b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b> | €    | €               |
| • <b>Conseil Départemental</b>                                | €    | €               |
| • <b>Conseil Régional</b>                                     | €    | €               |
| • <b>Etat</b>   | €    | €               |
| SDJES (Jeunesse et Sports)                                    | €    | €               |
| D.R.A.C. (Antenne Régionale Bordeaux)                         | €    | €               |
| C.A.F.  | €    | €               |
| • <b>Autres</b>   | €    | €               |
| CNASEA  | €    | €               |
| FONJEP  | €    | €               |
| <b>PRODUITS DE GESTION</b>                                    |      |                 |
| Collectes -Dons   | €    | €               |
| Licences Fédération   | €    | €               |
| Cotisations   | €    | €               |
| Autres produits de gestion                                    | €    | €               |
| <b>I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                  |      |                 |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                    |      |                 |
| Revenus des placements - Livrets                              | €    | €               |
| Revenus des prêts   | €    | €               |
| Autres produits financiers                                    | €    | €               |
| <b>2 - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>                      |      |                 |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>   |      |                 |
| <b>DISPONIBILITES FINANCIERES AU DEMARRAGE DE L'EXERCICE</b>  |      |                 |
| - sur compte courant  | €    | €               |
| - sur livret A  | €    | €               |
| - sur autre placement   | €    | €               |
| <b>Soit un montant total de :</b>                             | €    | €               |

Certifié sincère et véritable  
Signature du Président,

Certifié sincère et véritable  
Signature du Trésorier,

## **CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÉMENT DE L'ÉTAT**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi no 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi no 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### **ENGAGEMENT No 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **ENGAGEMENT No 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **ENGAGEMENT No 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

#### **ENGAGEMENT No 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### **ENGAGEMENT No 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### **ENGAGEMENT No 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **ENGAGEMENT No 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

*Fait à*

*Le*

*Nom du représentant de l'association*

*Signature*

*cachet de l'association*